

Délibération n°2025-16 relative à l'aide financière raccordement eau du ponant

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, en la salle des commissions, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale, sous la présidence d'Armel GOURVIL, Président du C.C.A.S.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 07 Novembre 2025

Etaient présents : Armel GOURVIL, Pascale ALBERT, Chantal VAUTRIN, Yveline TREBAOL, Jacques RIOU, Philippe ABALAIN

Etaient absent(s): Catherine PREMEL-CABIC , Eléonore KERMARREC , Geneviève LAURENT , Maurice LUCAS (excusé)

Assistaient au Conseil d'administration du C.C.A.S :

Déborah FLATTOT, Responsable des services généraux Laetitia JAMIN, agent du CCAS

RAPPORTEUR : Madame Pascale ALBERT

Le conseil d'administration a décidé d'apporter une aide financière aux usagers devant être raccordés à l'eau du ponant qui en faisaient la demande. Il a été fait 6 demandes d'aide au CCAS

Deux demandes ont eu un refus (revenus trop importants / adresse fiscale à Brest). Quatre autres demandes ont été examinées

Après avoir délibéré il est décidé de valider ces quatre demandes d'aide financières.

Foyer n °1 : attribution d'une aide de 1944 €

Foyer n °2 : attribution d'une aide de 1 134 €

Foyer n °3 : attribution d'une aide de 810 €

Foyer n °4 : attribution d'une aide de 1944€

Pour un montant total de 5832 €

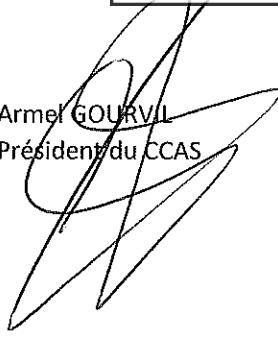
VOTES : 6

- POUR : 6
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Chantal VAUTRIN
Secrétaire de séance

Vaut

Armel GOURVIL
Président du CCAS



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizein 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : greffe.ta-rennes@iuradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.